

Règlement :

I/ OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations fournies par Chat S'amuse.

Les prestations proposées constituent une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

Tout règlement, total ou partiel, des prestations proposées par Chat S'amuse entraîne l'acceptation des conditions générales de vente évoquées ci-dessous par le client, et cela sans réserve.

II/ PRÉSENTATION

La société TIFADA exerce au 7 Impasse de la Villes-Mollé, 44600 Saint-Nazaire, France et ci-après désignée sous le nom commercial *Chat S'amuse* ou dénommée "entreprise" et représentée par Le propriétaire

Téléphone : 0787341187

Adresse email : pension@chat-s-amuse.com

L'entreprise est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle en cas d'incidents.

L'entreprise est immatriculée sous le numéro SIREN : 987 897 998

III/ RÉSERVATION

La réservation se fait par internet ou par téléphone. Suite à cette demande, le propriétaire recevra un devis par e-mail. Cette estimation vaut contrat et confirme la prise en compte de la réservation.

Dès la réception du versement de réservation et sous réserve de disponibilité, la réservation est confirmée par l'envoi d'un email.

Le client certifie l'exactitude des informations transmises concernant son animal (état de santé, comportement, antécédents). Toute omission ou fausse déclaration pourra entraîner la résiliation immédiate de la prestation sans remboursement.

IV/ TARIF

Les prix de nos prestations sont donnés en EUR toutes taxes comprises et sont disponibles à titre indicatif sur le site internet. Seuls les devis réalisés par l'entreprise sont recevables.

La pension facture les séjours à l'occupation, chaque journée commencée est du.

Nous nous réservons le droit de modifier les prix à tout moment mais nous nous engageons à appliquer les tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement final de la réservation, sous réserve de disponibilité.

V/ PAIEMENT

Les règlements se font en espèces, par chèque, en carte bancaire, par virement bancaire, par paiement en ligne.

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités calculées sur la base du taux légal en vigueur majoré de 10 points.

L'entreprise se réserve le droit de suspendre toute prestation en cas de non-paiement.

VI/ PENSION

1. ACOMPTE DE RÉSERVATION - PENSION

30% de la somme totale est à régler au moment de la réservation, le solde quant-à-lui sera réglé au début du séjour. Les éventuel frais supplémentaires seront à régler à la fin du séjour.

2. CONDITIONS D'ADMISSION À LA PENSION

Pour être admis à séjourner à la pension, votre animal devra :

- être identifié par puce électronique ou par tatouage comme l'oblige la loi,
- être traité contre les puces et les tiques,
- être vermifugé,
- être à jour de ses vaccins contre le Typhus et le Coryza. Un animal ayant voyagé ou ayant été adopté hors de France devra être vacciné contre la Rage,

Le carnet de santé à jour de votre animal devra être remis le jour de l'arrivée à la pension. Celui-ci sera conservé par la pension pendant toute la durée du séjour.

Dans le cas où votre animal tombait malade avant son arrivée à la pension, nous devons en être informé afin de pouvoir assurer une continuité dans les soins.

Si les conditions d'admission ne sont pas remplies, la pension se réserve le droit de faire le nécessaire afin de mettre en regle l'animal, selon les préconisation du vétérinaire sanitaire. Les frais inérants seront facturés au propriétaire.

3. ARRIVÉE - DÉPART À LA PENSION

Pour assurer le confort de nos pensionnaires, les arrivées et les départs se font pendant les horaires d'ouverture de la pension, sur rendez-vous.

Les lundis, mardi, jeudi et vendredi : de 10h à 13h, puis de 17h30 à 18h30

Les mercredi et dimanche : de 17h à 18h30

La pension ne prends pas de rdv les 24, 25 et 31 décembre et les 1^{er} janvier. Les pensionnaires continus à être choyés sur ces dates.

Le propriétaire pourra prendre des nouvelles de son animal en contactant la pension aux horaires d'ouvertures au 07.87.34.11.87 (appel, whatsapp ou sms) ou par mail à pension@chat-s-amuse.com.

4. DÉPART

Si le propriétaire désire récupérer son animal avant la date prévue initialement, le client s'engage à informer le plus tôt possible la pension. Le propriétaire s'engage à payer la totalité du séjour, sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jours perdus.

Le chat ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé. Dans le cas contraire, une autorisation écrite (message ou mail) du propriétaire, sera nécessaire.

5. PROLONGATION

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date initialement prévue au contrat, le propriétaire s'engage à en aviser la pension. Les nuits ou journées supplémentaires vous seront facturées et devront être réglées au moment du départ de l'animal au plus tard.

6. ANNULATION

Pour toute annulation de séjour par le client inférieure à 15 jours avant le début du séjour, l'acompte de réservation reste acquis à la pension et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Si l'annulation survient au minimum 15 jours avant le début du séjour, le remboursement des sommes versées sera fait sous forme d'un avoir d'une validité d'un an utilisable lors d'une prochaine garde.

En cas d'annulation de la part de la pension, l'acompte versé par le client sera intégralement restitué.

7. RÉGIME ALIMENTAIRE

Les croquettes sont comprises dans le prix du séjour. Le propriétaire peut fournir ses propres croquettes et sa propre pâtée. Cela n'occasionnera aucune modification de prix.

8. MÉDICAMENT ET SOIN

Dans le cas où votre animal doit suivre un traitement ou des soins médicaux, le propriétaire s'engage à nous remettre le traitement en cours en quantité suffisante pour la durée de la garde, avec l'ordonnance vétérinaire associée à celui-ci.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal dont le traitement serait trop lourd. De plus, la pension ne sera pas responsable si votre animal refuse de prendre son traitement. En effet, celui-ci ne pourra se faire uniquement si l'animal accepte de prendre son traitement facilement. Si une nourriture de "camouflage" est nécessaire, vous devrez la fournir en quantité suffisante pour couvrir la durée de son séjour. Dans le cas d'un animal diabétique, vous devrez fournir la quantité d'insuline ainsi que les seringues nécessaires pour couvrir la durée de son séjour.

Certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années, dans l'organisme d'un chat sans se manifester. C'est le cas par exemple, de la teigne, du coryza, de la PIF (Péritonite Infectieuse Féline), du FIV (sida du chat), d'insuffisances rénales et d'hépatites...etc. Un événement stressant peut déclencher l'apparition de symptômes. Si tel était le cas, la pension ne pourra être tenue responsable. La pension ne pourra pas être tenue responsable des allergies, eczémas ou toute autre épidémie qui pourrait survenir pendant et après le séjour du chat.

9. OBJET PERSONNEL

Il est fortement conseillé de fournir un objet familier au chat, portant l'odeur de son foyer (couverture, serviette, coussin, jouet, peluche, tee-shirt...etc.). Il sera restitué le jour du départ, et permettra au chat de se familiariser plus rapidement avec son nouvel environnement. La pension décline toute responsabilité en cas de dégradation ou perte des objets fournis.

Les chats doivent impérativement arriver à la pension dans une cage de transport fonctionnelle, sécurisée et propre. La pension gardera la cage de transport le temps du séjour, sans frais supplémentaires.

10. REFUS

La pension se réserve le droit de refuser la garde d'un animal si, lors de son arrivée à la pension, celui-ci ne remplit pas l'intégralité des conditions d'admission énoncées précédemment. Les sommes versées lors de la réservation seront alors conservées par la pension en dédommagement de l'immobilisation de l'espace réservé.

11. URGENCE

En cas d'inquiétude de la part de la pension sur l'état de santé de l'animal, la pension s'engage à prévenir le client et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais.

Si, après observation de l'animal, le personnel de la pension le juge nécessaire, le vétérinaire sanitaire de la pension sera consulté.

Aucun supplément ne sera demandé par la pension. Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

En l'absence de réponse de la part du client, la pension procèdera selon l'expertise du vétérinaire sanitaire.

12. ABANDON

Passé le délai de 8 jours ouvrés après la fin du contrat liant le client et la pension, tout animal non récupéré sera considéré comme abandonné.

Il pourra par conséquent être remis à un refuge et ce sans aucune possibilité de recours par le propriétaire.

Ceci pourra donner lieu à des poursuites à l'encontre du client, pour abandon d'animal et ce sur la base de l'article 521-1 du code pénal.

Les jours de garde supplémentaires ainsi que les frais découlant éventuellement de cette situation seront entièrement facturés au client.

13. RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès naturel de l'animal durant la prestation, et sauf faute prouvée du professionnel, aucune indemnisation ne pourra être exigée.

En cas d'urgence vitale nécessitant une intervention immédiate et en l'absence de possibilité de joindre le propriétaire, le vétérinaire pourra prendre toute décision nécessaire dans l'intérêt exclusif de l'animal.

VII/ RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE

Le propriétaire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés par son animal.

Tous dommages causés par l'animal durant la prestation seront à la charge exclusive du propriétaire.

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

VIII/ FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée en cas d'événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

IX/ DROIT À L'IMAGE

Le client accepte que nous publions des photos de son animal prises lors de son séjour sur son site internet et sur tout support de promotion tels que réseaux sociaux, cartes de visite, flyers, affiches; et cela pendant ou après la durée de la garde.

X/ MÉDIATEUR

Le client est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige.

Avant de saisir le médiateur, le client doit adresser une réclamation écrite à Chat S'amuse. Si aucune solution n'est trouvée dans un délai de 30 jours, il pourra alors saisir le médiateur, gratuitement.

XI/ DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de l'entreprise.

XII/ PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement UE 2016/679), les informations personnelles collectées dans le cadre de la prestation (nom, prénom, adresse, téléphone, informations sur les animaux, etc.) sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations, la facturation et la communication avec le client.

Ces données ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données. Pour exercer ces droits, il peut le faire depuis son espace client ou en faire la demande par email.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation client, et au maximum 5 ans après la dernière prestation, sauf obligation légale contraire.

XIII/ MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Chat S'amuse se réserve le droit de modifier à tout moment ses prestations et ses tarifs.

Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation.

Le propriétaire du ou des chats confié(s) à la pension Chat s'amuse reconnaît avoir pris connaissance dans son intégralité du contrat de pension et en accepte tous les termes sans restriction.